

<u>Conseil syndical</u> 30 janvier 2018 - Sézanne

Etaient présents :

Monsieur Patrice VALENTIN (Président) Monsieur Guy GOUILLY Madame Dany-Cécile CARTON Monsieur Sacha HEWAK Madame Chantal RADET Monsieur Michel JACOB Madame Karine WELTER Monsieur Daniel JACQUIER Monsieur Gérard AMON Monsieur Cyril LAURENT Monsieur Bruno LEGRAND Monsieur James AUTREAU Monsieur Jean-Paul BERNIER Monsieur Michel LIEGEOIS Monsieur Roland BOULARD Monsieur Philippe MARCY Monsieur François ROBIN Monsieur Jean-Paul CACCIA Monsieur Frédéric ESPINASSE Monsieur Michel TELLIER

Assistaient également :

Madame Danielle BERZT (Conseillère Départementale) Monsieur Benjamin de BODIN (CM Pays) Madame Pauline CHEYERE (CM Pays)

Ordre du jour:

- Communications du Président
- Approbation du compte de gestion 2017
- Approbation du compte administratif 2017
- Affectation du résultat 2017
- Modification des AE/CP et AP/CP pour l'OPAH
- Amortissements
- Vote du budget primitif 2018
- Cotisations 2018
- Appel de participation OPAH 2018
- Appel de participation PTRE 2018
- Déploiement de la Plateforme de Rénovation Energétique de l'Habitat privé
- Contrat de ruralité- convention 2018

Date de convocation : 24 janvier 2018

Date d'affichage du compte-rendu : 06 février 2018

Le présent compte-rendu relève les décisions prises lors de la réunion du conseil, conformément aux articles L 2121-25 et R 2121-11 du Code Général des Collectivités Territoriales. L'ensemble des documents et des débats relatifs à cette réunion est consultable auprès du PETR du Pays de Brie et Champagne.

Le procès-verbal du conseil du 06 décembre 2017 est approuvé à l'unanimité. Il est consultable auprès du PETR du Pays de Brie et Champagne.

[DEL 2018-001]

Communications du Président :

Le Président indique qu'en vertu des délégations qui lui ont été octroyées par le Conseil, il a procédé à :

- La notification des subventions OPAH conformément à l'avis du comité technique
- L'acceptation d'un don, non grevé de charges ou de conditions de l'association du Pays de Brie et Champagne pour un montant de 57 910 €.

Approbation du compte de gestion 2017 :

Après avoir constaté l'identité des valeurs entre les écritures du compte de gestion et celles du compte administratif, le Conseil syndical approuve à l'unanimité le compte de gestion 2017. [DEL 2018-002]

Approbation du compte administratif 2017 :

Après que le Président se soit retiré, Cyril LAURENT (désigné Président de séance à l'unanimité) présente le détail du compte administratif, se soldant par les résultats suivants:

Réalisations	Dépenses réelles/ inscrites	Recettes réelles/ inscrites	
	BP	BP	
Fonctionnement	104 864.07 € / 228 880.78 €	225 059.26 € / 220 438 €	
Investissement	829.50 €/ 364 500 €	269 715 € / 364 500 €	

Reports N-1	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	0	8 442.78 €
Investissement	0	0

TOTAL	105 693.57 €	503 217.04 €
réalisations + reports		

Restes à réaliser	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	0	0
Investissement	61 290 €	0
TOTAL	61 290 €	0

Cumulé	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	104 864.07 €	233 502.04 €
Investissement	62 119.50 €	269 715 €
TOTAL CUMULE	166 983.57 €	503 217.04 €

Le Conseil syndical approuve à l'unanimité l'arrêt des résultats aux valeurs indiquées ci-dessus. [DEL 2018-003]

Patrice VALENTIN reprend la présidence de la séance.

Affectation du résultat 2017 :

Au regard du débat d'orientation budgétaire et du projet de budget qui en découle, le Conseil décide à l'unanimité d'affecter :

- le résultat de fonctionnement (120 195.19€) en totalité au compte R 002 (Excédents de fonctionnement reportés), portant ce compte à 128 637.97 €.
- Le résultat d'investissement (268 885.50 €) au compte R001

[DEL 2017-004]

Conseil syndical Pays 08.02.2017 Page 2 sur 3

Modification des AE/CP et AP/CP relatifs à l'OPAH [DEL 2017-005]

Considérant l'état d'avancement de l'OPAH, le Conseil décide de modifier les crédits de paiements liés aux autorisation d'engagement (suivi animation OPAH) et autorisations de programme (fonds commun d'intervention OPAH) pour permettre de reporter en 2018, les dépenses non engagées en 2017.

Les crédits de paiement sont modifiés comme suit :

Suivi-animation:

	Total	2017 (réal)	2018	2019	2020
CP	420 000 €	0 €	200 000 €	130 000 €	90 000 €

Fonds commun d'Intervention:

	Total	2017 (réal)	2018	2019	2020
CP	1 749 504 €	62 104 €	885 544 €	583 168 €	218 688 €

Amortissements [DEL 2017-006]

Le PETR doit procéder à l'amortissement de ses immobilisations et en déterminer la durée. Le Conseil décide de fixer le seuil en deçà duquel les biens seront amortis en 1 an à 500 € et d'utiliser les durées d'amortissement suivantes :

- Subventions d'équipement versées: 1 an
- Matériel de bureau informatique: 4 ans
- Licences: 2 ansLogiciels: 5 ans
- Mobilier: 15 ans
- Frais d'études, d'élaboration, modification et révision des documents d'urbanisme : 10 ans
- Frais d'études non suivis de réalisation: 5 ans

Vote du budget primitif 2018: [DEL 2017-007]

Le Conseil syndical approuve à l'unanimité le budget proposé, voté par chapitre en fonctionnement et par opération en investissement. Il se décompose comme suit :

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	454 332 €	454 332 €
Investissement	994 198 €	994 198 €

Il est précisé que ces montants incluent principalement des dépenses/ recettes liées à la gestion de l'OPAH (suivi-animation pour 200 000 € et fonds commun d'intervention pour 946 834 €)

Appel de participations 2018

Au regard du vote du budget, le Conseil syndical approuve à l'unanimité les appels de participation par habitant auprès des EPCI pour l'année 2018 :

- 1 € (pop 2018) de cotisation[**DEL 2017-008**]
- 1 € (pop 2016) pour le suivi-animation OPAH et 8€ pur le FCI OPAH [**DEL 2017-009**]
- 0.35€/habitant (pop 2017) pour la Plateforme de Rénovation Energétique [DEL 2017-010]

Le Président et l'équipe du Pays présentent l'état d'avancement des travaux actuellement menés. Les informations sont disponibles auprès des services du Pays. Les débats sont consignés au procès-verbal mais ces sujets n'ont pas fait l'objet de délibérations Patrice VALENTIN, Président